

Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du journal Le Siècle, 18 février 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 4 p. (69r, 70r, 71r, 72r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du journal Le Siècle, 18 février 1874, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47758>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 février 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Le Siècle \(Paris, 1836-\[1932?\]\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur les chemins de fer. Godin souhaite rectifier des erreurs économiques contenues dans l'article du journal *Le Siècle* du 10 février 1874, qui considère que le développement en France des chemins de fer d'intérêt local est nuisible aux intérêts publics. Godin explique que les grandes compagnies cherchent à constituer un monopole au détriment de la prospérité nationale, que les lois des 12 juillet 1865 et du 10 août 1871 avaient donné aux conseils généraux la faculté de

concéder des chemins de fer départementaux, mais leurs initiatives sont combattues par les grandes compagnies avec la complicité du gouvernement qui refuse de délivrer les décrets nécessaires à l'exécution des projets. Godin estime que la création de lignes de chemins de fer serait un remède à la crise industrielle actuelle et au chômage qu'elle entraîne. Il juge qu'il faut laisser se développer librement l'industrie des transports qui pâtit de la tutelle de l'État et que si l'on empêche les capitaux français de faire prospérer les chemins de fer en France, ceux-ci iront enrichir les pays voisins, « à peu près comme quand nous payons cinq milliards de rançon de guerre ». Godin propose d'offrir au *Siècle* de nouveaux développements sur cette question à son retour à Versailles.

Notes

- Destinataire : d'après le texte de la lettre.
- La lettre est signée « Godin | député de l'Aisne ».
- L'article du journal *Le Siècle* sur les chemins de fer, qui alerte sur la disponibilité des capitaux pour étendre le réseau de chemins de fer en France, est publié en première page du numéro du mardi 10 février 1874 (voir en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7333243/f1>, consulté le 20 janvier 2023).
- La loi du 10 août 1871 à laquelle Godin fait référence est la loi relative aux chemins de fer d'intérêt local (voir en ligne : <https://journals.openedition.org/rhcf/2095>, consulté le 18 janvier 2023)
- La loi du 12 juillet 1865 à laquelle Godin fait référence est la loi relative aux conseils généraux (voir en ligne : <https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/1871.html>, consulté le 18 janvier 2023)

Support Des mots du texte de la lettre sont manuscrits à la mine de plomb par-dessus l'encre effacée de la copie sur les folios 69r et 70r ; corrections manuscrites à la mine de plomb sur le folio 70r.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Industrie](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Événements cités [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [France](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 01/06/2024